

**DELIBERATION n° 14 - 2018****En date du 10 Avril 2018****Portant sur le vote du budget 2018**

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Just-le-Martel s'est réuni en Mairie le 10 Avril 2018 à 20H00 selon convocation en date du 04 Avril 2018 sous la présidence du Maire, Monsieur Joël GARESTIER, M. Sébastien PEAUDECERF étant désigné secrétaire de séance.

Sont présents : M. GARESTIER Joël, Maire de Saint Just le Martel.

Mrs HENRY Philippe, GARCIA Jean-Luc, Mmes MANDET Mauricette, JANICOT Marie Claude, AUPETIT-BERTHELEMOT Christelle Adjoints.

Mmes DUVAL Patricia, CARRILLO Martine, DE PAIVA Régine, TOUCAS Hélène, SANCHEZ Marie Hélène, BASSALER Virginie, Conseillères Municipales

M. VANDENBROUCKE Gérard, PAYRAT Patrice, MORELON Alain, GLANDUS Bernard, PEAUDECERF Sébastien, PAGE Stéphane, SIMON Patrick, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné procuration :

THIBAUD-GUILLON Claude pouvoir à PAGE Stéphane

GAILLARD André pouvoir à SIMON Patrick

Absent excusé :

LACORRE Séverine, VERGER Manuel

Nombre de membres en exercice		23
Nombre de membres présents		19
Nombre de suffrages exprimés		21
Votes pour		18
Vote contre		0
Abstentions		3

Mr le Maire rappelle que malgré la baisse des dotations d'état et grâce à une réelle maîtrise budgétaire communale, de nouveaux investissements vont pouvoir être réalisés.

La Commune va pouvoir investir, en prenant en compte une très grande majorité des souhaits exprimés soit par les élus au nom des usagers, soit par les écoles.

Le budget primitif 2018 sera équilibré :

- **En section de Fonctionnement : à hauteur de 2 624 481.90 €**
- **En section d'Investissement : à hauteur de 1 928 312.15 €.**
 - Vu la fiche de notations des dotations forfaitaires de l'Etat,
 - Vu la notification des bases fiscales,
 - Vu les données synthétiques présentées par Monsieur le Maire,
 - Vu la présentation du Budget primitif à l'ensemble du Conseil Municipal.

Mr le Maire propose de soumettre au vote le budget par section.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 21 voix pour et 0 contre, adopte la section fonctionnement du budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes comme suit :

Section de Fonctionnement

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Charges à caractère général	605 300.00	

Charges de personnel	1 074 500.00	
Autres charges de gestion courante	212 600.00	
Atténuation de produits	600.00	
Charges financières	21 100.00	
Charges exceptionnelles	10 500.00	
Virement à la section d'investissement	697 470.49	
Dotations aux amortissements et provisions	2 411.41	
Produits de services du domaine		333 450.00
Impôts et taxes		1 196 000.00
Dotations, subventions et participations		290 500.00
Autres produits de gestion courante		15 000.00
Atténuation de charges		20 000.00
Produits financiers		50.00
Produits exceptionnels		10 000.00
Travaux en régie		15 000.00
Résultat reporté		744 481.90
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 624 481.90	2 624 481.90

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par 18 voix pour et 3 abstentions, adopte la section d'investissement du budget primitif 2018 qui s'équilibre en dépenses et en en recettes comme suit :

Section d'Investissement

PRESENTATION PAR CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
Total des dépenses d'équipement	1 017 150.00	
Total des dépenses financières	154 231.90	
Opération d'ordre	15 000.00	
Opérations patrimoniales 041	62 310.98	
Montant des Restes à Réaliser en Dépenses	66 240.53	
Résultat reporté 001	613 378.74	
Total des recettes d'équipement		444 500.00
Total des recettes financières		435 638.06
Virement de la section de fonctionnement		697 470.49
Opération d'ordre de transfert entre sections		2 411.41
Opérations patrimoniales 041		62 310.98
Montant des Restes à Réaliser en Recettes		285 981.21
TOTAL DES DEPENSES ET RECETTES	1 928 312.15	1 928 312.15



Fait à Saint-Just-le-Martel

Le 10 Avril 2018

Pour le Maire le 1^{er} adjoint



Philippe Henry

- Mr le Maire certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.
- Publié le

Transmis en préfecture le 11 Avril 2018